



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Eau Nature et Biodiversité  
Unité Nature, Forêt, Chasse

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Vannes, le 7 février 2022

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

**Consultation du public du 14 au 28 février 2022 inclus**

**Destruction de trois nids d'hirondelles de fenêtre et cinq nids de moineaux domestiques  
dans le cadre de travaux réalisés sur les résidences de Kreiz Ker et Les Fleurs sur la  
commune de Kervignac**

**NOTE DE PRÉSENTATION**

Dans le cadre de travaux de ravalements de façade sur la résidence de Kreiz Ker et des travaux de réfection de toiture sur la résidence Les Fleurs, Bretagne Sud Habitat, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

- la destruction de trois nids d'hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*)
- la destruction de cinq nids de moineaux domestiques (*Passer domesticus*)

Les travaux sont programmés en dehors de la période de nidification de l'espèce soit d'octobre à mi-mars. Le demandeur s'engage à installer un minimum de 4 nids doubles artificiels pour hirondelles de fenêtre et 4 hôtels à moineaux domestiques répartis sur les résidences.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la destruction des nids de l'espèce protégée mentionnée ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 14 au 28 février 2022 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: [ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr) soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature, biodiversité

Jean-François Chauvet